

Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt?¹

Corinne ROSSARI

Université de Fribourg, 13, avenue de Beauregard, CH-1700 Fribourg

Corinne.Rossari@unifr.ch

This article examines the epistemic use of the conditional in French. After surveying the current research into the different traditions in which such a conditional has been analysed (evidentiality, polyphony and modality), it proposes an analysis according to which the epistemic use of the conditional is a subtype of the hypothetical one. This assumption is based on diachronic data, which show that the epistemic conditional can be interpreted as coming from an allusion to a hypothetical point of view. The shift toward the epistemic value is realized by the ambiguous interpretation between the report of a point of view [si l'on suit le point de vue de X] (according to X's point of view) and the report of a saying [si ce que dit X est juste] (if X says the truth). The epistemic value of the conditional comes from a loosening of the semantic link between the latter protasis and the main conditional clause.

1. Introduction

Le conditionnel épistémique (CE), exemplifié dans l'extrait ci-dessous, est à la croisée d'études sur l'évidentialité, la modalité, la polyphonie et la référence temporelle.

- (1) Selon une source inconnue, entre 40% et 50% des accusés aurait payé le montant dû, ce qui serait suffisant pour la firme d'avocats qui semble avoir lâché le morceau. (Internet)

Ce genre de conditionnel est vu comme le marqueur emblématique de l'emprunt dans le cadre de l'évidentialité (cf. Dendale, 1993). Il est considéré comme un marqueur de non prise en charge dans les études sur la modalité (cf. Abouda, 2001), comme un marqueur mixte, *i.e.* modalité zéro (= non prise en charge) et emprunt (cf. Kronning, 2002) dans les études qui associent modalité et évidentialité et, comme un marqueur de dissociation énonciative (cf. Haillet, 2002) dans le cadre de la polyphonie. Enfin, il est traité, dans une perspective cherchant l'unification des emplois, en tant que

1

Cet article est une contribution au projet financé par le FNS N° 101512-117645 intitulé:

"Le système évidentiel du français et de l'italien". Je remercie Marion Carel et Claudia Ricci pour la lecture très attentive qu'elles ont faite d'une version préliminaire de cette recherche ainsi que le/la relecteur/trice anonyme pour sa lecture rigoureuse et ses remarques très pertinentes.

conditionnel d'énonciation par Korzen et Nølke (2001), qui lui attribuent en plus le trait évidentiel d'emprunt.

Les études réalisées par Haillet (2002) et Kronning (2002), s'accordent à considérer l'emploi épistémique comme l'un des trois principaux usages du conditionnel. Nous reprenons les exemples et les paraphrases de Kronning (2002):

(S'il épousait Marie,...) Pierre serait /HYP/ riche. = conditionnel hypothétique

≠ Pierre allait être riche.

≠ Selon Y, Pierre est riche.

(Marie /se/ disait que...) Pierre serait /TEMP/ riche. = conditionnel temporel

≈ Pierre allait être riche.

≠ Selon Y, Pierre est riche.

(Deux ans plus tard...) Pierre serait /TEMP/ riche. = conditionnel temporel

≈ Pierre allait être riche.

≠ Selon Y, Pierre est riche.

(Selon Y,...) Pierre serait /EMPR/ riche. = conditionnel épistémique

≈ Selon Y, Pierre est riche.

≠ Pierre allait être riche. Kronning (2002: 561)

Les propriétés typiques qui lui sont attribuées sont résumées ainsi chez Gosselin (2001):

- on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information;
- l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur;
- elle n'est pas prise en charge par le locuteur;
- elle est présentée comme incertaine;
- le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation). Gosselin (2001: 46)

Je commencerai par exposer trois conceptions ressortissant à trois cadres d'analyse différents: celle de Kronning (modalité et évidentialité), celle de Haillet (polyphonie) et celles d'Abouda et de Dendale (modalité pure vs. évidentialité pure). Puis je proposerai une analyse unifiée du CE partageant un certain nombre de propriétés avec celle de Korzen et Nølke (2001). La diachronie viendra étayer cette analyse, qui sera en dernier lieu éprouvée par la confrontation avec différents emplois *a priori* difficiles à intégrer dans le paradigme des emplois épistémiques du conditionnel.

2. La position de Kronning (2002)

Pour rendre compte du sémantisme de ces trois emplois majeurs du conditionnel, Kronning propose la formule suivante:

Saturer la variable x à l'aide d'une constante hypothétique (HYP), temporelle (TEMP) ou zéro (ZÉRO). (Kronning, 2002: 562)

La particularité que Kronning attribue à l'emploi CE est qu'il ne permet pas la saturation d'une variable ou pour reprendre précisément sa formulation: "il donne l'instruction de saturer la variable x à l'aide d'une constante zéro (ZÉRO)", (Kronning, *ibid.*).

A partir de ce schéma, Kronning associe au CE la caractéristique d'être à la fois un marqueur médiatif (au sens d'évidentiel) et modal. Cette hypothèse se distingue aussi bien de la position de Dendale (1993), pour qui le CE est essentiellement médiatif ("évidentiel") que de celle d'Abouda (2001), pour qui ce type de conditionnel est fondamentalement l'expression de la "non-prise en charge".

En ce qui concerne le caractère médiatif, Kronning soutient que le CE dénote la catégorie sémantique de l'information empruntée.

L'hypothèse de Kronning se fonde essentiellement sur le caractère potentiellement indéterminé de la source de l'emprunt. Le fait que le conditionnel à lui seul permette de signaler un emprunt, même si aucune source n'est spécifiée lexicalement, est un argument pour lui attacher le trait de marqueur évidentiel d'emprunt. Le contraste entre les énoncés à l'indicatif et ceux au conditionnel illustrent cette propriété selon Kronning:

"[...] que le locuteur source tel qu'il est représenté dans la structure polyphonique de la signification du COND médiatif soit hautement schématique (sous-déterminé) et que ce type de COND puisse être employé sans aucune spécification lexicale du locuteur source constituent des arguments puissants en faveur de l'hypothèse selon laquelle le COND épistémique est un marqueur grammatical de la médiation d'emprunt".
Kronning (2002: 565)

- (2) Ben Laden ne *serait* pas à Tora Bora où les combats se poursuivent [titre] (*Le Monde*, 08.12.2001)
- (3) Ben Laden n'est pas à Tora Bora où les combats se poursuivent.
- (4) Kandahar, le dernier grand bastion taliban, *aurait* capitulé [titre]. (*Le Monde*, 06.12.2001)
- (5) Kandahar, le dernier grand bastion taliban, *a* capitulé. (Kronning, 2002: 564)

Comment interpréter le terme "médiation d'emprunt"? Seule une interprétation par la négative est possible: l'information n'a pas été directement perçue par le locuteur qui la rapporte ou elle n'a pas été inférée à partir de ses connaissances. Cette analyse prédit de manière correcte que le conditionnel ne peut être employé ni quand on perçoit directement un état de choses cf. (6), ni quand on obtient l'information que l'on transmet par le biais d'une déduction cf. (7) vs. (8).

- (6) Je vois Pierre devant moi: *Pierre serait arrivé.
- (7) Le père de Paul a les yeux bleus, sa mère a les yeux bleus, Paul a les yeux bleus, son petit frère doit avoir les yeux bleus.
- (8) *Le père de Paul a les yeux bleus, sa mère a les yeux bleus, Paul a les yeux bleus, son petit frère aurait les yeux bleus.

En revanche, elle est difficilement utilisable pour rendre compte de ce qui particularise le conditionnel par rapport à d'autres modes ou temps verbaux. L'interprétation d'emprunt est aussi possible pour les exemples à l'indicatif dans certains contextes. En effet, en admettant que je sois journaliste, je peux avoir sous les yeux la même dépêche mentionnant "Kandahar a capitulé" et écrire dans mon article (5) ou, si je suis plus prudent vis-à-vis des informations données par cette agence, écrire (4). Dans ce type de contexte, la différence entre conditionnel et indicatif semble davantage se situer au niveau du crédit que le journaliste accorde à la dépêche qu'au niveau de la source à l'origine de l'information.

En outre l'indicatif comme le conditionnel est compatible avec une indication lexicale de source:

- (9) Selon l'AFP, Kandahar, le dernier grand bastion taliban, a capitulé.
 (10) Selon l'AFP, Kandahar, le dernier grand bastion taliban, aurait capitulé.

Comment montrer alors que le conditionnel est le seul mode à signaler l'emprunt alors que l'indicatif est tout aussi compatible que ce dernier dans ces deux contextes?

La seconde indication que Kronning associe au CE est celle de modalisation épistémique. Il s'agit d'un processus par lequel "une instance de validation, l'instance modalisante, en l'occurrence le locuteur, quantifie la relation qui l'unit à une proposition", Kronning (2002: 566). Il distingue au moins trois types de quantification épistémique:

- Modalisation simple ("assertorique")
 a) Il est malade. VRAI 'il être malade'
 Modalisation complexe
 b) Il est probablement malade. PROB VRAI 'il être malade'
 Modalisation zéro
 c) Il serait malade. ZÉRO 'il être malade'

La modalisation zéro est une valeur positive du paradigme quantificationnel de la modalisation épistémique: en assignant la valeur ZÉRO à un énoncé, le locuteur de cet énoncé "montre", au sens de Wittgenstein [...], qu'il ne prend pas en charge son contenu ' ' ', Kronning (2002: 567).

Kronning considère donc aussi le conditionnel comme une indication de non prise en charge. Le locuteur montre au moyen de ce mode sa non prise en charge. Il indique qu'il n'assume pas la responsabilité de la vérité de l'information qu'il transmet. Il s'agit d'un marqueur de médiation épistémique.

Le CE se différencie à ce titre de la modalisation complexe, à savoir de l'indication selon laquelle un état de choses est probablement ou possiblement vrai. L'analyse qu'en fait Kronning le distingue d'une modalisation complexe d'incertitude. Le conditionnel indique l'emprunt à une *proposition assertée* (sic), il ne montre pas l'incertitude du locuteur, mais il

peut répercuter celle du locuteur source, à condition que celle-ci soit signalée propositionnellement (au moyen par exemple de *il est probable que* et non de *probablement* qui indique une incertitude montrée, donc utilisable seulement s'il y a reprise d'un acte d'énonciation).

"Premièrement, le COND médiatif est, à la différence du conditionnel temporel du discours indirect, incompatible avec les adverbes épistémiques du type *peut-être* et *probablement* (Korzen & Nøtke, 1990, 2001) qui, "montés", indissolublement liés à un *hic et nunc* énonciatif, seraient dans ce contexte le signe de la médiation énonciative".
Kronning (2002: 570-571)

Le conditionnel, qui indique l'emprunt à *une proposition assertée* ne peut pas être associé à de tels adverbes, car ils renverraient à un acte d'énonciation et non à un contenu épistémique. En revanche, les modalités complexes assertées sont compatibles avec ce type de conditionnel, à condition qu'elles soient véridicibles, comme c'est le cas du syntagme impersonnel *il est probable que P*. Nous reprenons ses exemples:

- (11) M. Jacques Oudin a cité l'avant-propos du rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale de mai 1999 selon lequel il serait probable que la France soit en face d'une "reprise de fond" de la dépense de santé.
(Kronning, 2002: 571)
- (12) ?*Selon Paul, Pierre serait /EMPR/ peut-être (+ probablement) en retard.
(Kronning, *ibid.*)

Toutefois, cette incompatibilité ne paraît pas vraiment justifiée. Le dernier exemple donné par Kronning n'est pas inacceptable. On trouve de nombreuses attestations pour lesquelles un conditionnel CE est employé avec un adverbe comme *peut-être* ou *probablement*.

- (13) Le siège de L'Humanité serait *peut-être* à vendre... (Internet)
- (14) Angelina Jolie serait *peut-être* enceinte! (Internet)
- (15) Martine Aubry serait *peut-être* candidate. La maire socialiste de Lille a confirmé, lors du Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI, qu'elle n'excluait pas d'être candidate à la présidence de la République. (Internet)

En outre, il est difficile de dire que la proposition doit avoir été assertée et attribuée à une instance source (même non spécifiée). On peut envisager des emplois où un journaliste, après avoir consulté les graphiques des sondages, écrit:

- (16) Le chômage serait en légère baisse.

Ce type d'emploi est proche de celui-ci relevé sur Internet.

- (17) Le mode de calcul du chômage a été modifié trente deux fois. Principe de base en vigueur encore aujourd'hui: seuls les bénéficiaires d'une allocation chômage étaient comptabilisés. Selon ce critère, en France, le chômage serait de 6%. (Internet)

Dans ce cas, il n'y a pas de proposition assertée qui correspond à quelque chose comme "le chômage est/serait/ est probablement de 6%". Le locuteur construit sa proposition en interprétant le critère qu'il nous présente.

En résumé, la position de Kronning, si elle permet d'expliquer de nombreux exemples, nous paraît faire défaut sur trois points:

- (i) elle prévoit des incompatibilités qui n'en sont pas (combinaison avec les adverbes épistémiques comme *peut-être*),
- (ii) elle est trop forte par rapport à l'hypothèse selon laquelle le CE renvoie à une proposition assertée,
- (iii) elle ne permet pas d'attribuer au CE des traits qui le singularise par rapport à l'indicatif (le contexte d'emprunt n'étant pas exclu pour les énoncés à l'indicatif).

3. La position de Haillet (2002)

La position de Haillet est plus nuancée quant au caractère de non prise en charge relatif au CE. Se situant dans le cadre de la polyphonie, Haillet analyse les CE comme relevant de l'altérité énonciative. Il s'agit d'un conditionnel qui fait allusion à un locuteur distinct ou à un doublement du locuteur, paraphrasable par le même énoncé à l'indicatif avec un marqueur de non prise en charge, comme *paraît-il* ou *dit-on*. L'énoncé véhicule un effet de dissociation entre deux points de vue sur le procès: celui qu'adopte le locuteur de l'énoncé constitue une version "mise à distance" de celui qui s'accommode de la phrase au passé composé, au présent ou au futur simple. Parmi les exemples relevés par Haillet, il y en a qui mettent particulièrement en évidence l'idée de mise à distance. Grâce à cette dernière, la cohérence discursive est maintenue malgré d'apparentes contradictions.

- (18) Devenu célèbre pour d'énormes détournements de fonds qui *auraient servi* – bien que cela n'ait jamais été formellement établi – à financer le PS, Orta a récemment été libéré. (Haillet, 2002: 79)

Ce conditionnel est paraphrasable par: *qui ont, paraît-il, servi à... / dont on pense qu'ils ont servi à...* Il est en effet vrai qu'avec les paraphrases à l'indicatif, la séquence avec *bien que* est, comme le prévoit Haillet, plus difficile à intégrer dans le discours.

- (19) ? Devenu célèbre pour d'énormes détournements de fonds qui ont paraît-il servi – bien que cela n'ait jamais été formellement établi – à financer le PS, Orta a récemment été libéré.

Toutefois, le fait que ce dernier discours ne paraisse pas bien formé pose problème pour l'explication du maintien de la cohérence discursive grâce à la mise à distance signalée par le conditionnel. En effet, l'introduction dans la première proposition d'un marqueur de la dissociation entre le locuteur et l'origine de l'assertion, à savoir *paraît-il*, ne sauve pas la cohérence discursive, malgré le fait que ce marqueur signale aussi une dissociation. Cela devrait selon Haillet "faire disparaître l'effet d'incohérence, les deux

discours en contradiction étant du coup représentés comme provenant de deux sources différentes" (Haillet, 2002: 80).

Le trait de dualité / altérité énonciative est selon Haillet également illustré par les cas où le conditionnel est employé dans des discours rapportés contradictoires.

- (20) Selon la police, il aurait en se débattant dans le car, blessé un fonctionnaire... Mais selon des témoins, ce sont au contraire les policiers qui l'auraient très brutalement interpellé. (Haillet, 2002: 83)

"Du fait de l'emploi du conditionnel d'altérité énonciative, on n'interprète ici ni l'une, ni l'autre version des faits comme intégrée à la réalité du locuteur: les deux sont représentées comme émanant d'une autre instance, avec une 'simple réserve'". (Haillet, 2002: 83)

Le conditionnel ne peut, toutefois, à lui seul permettre de concilier deux points de vues contradictoires. Sans le cadratif, le discours est incohérent et avec le cadratif, même à l'indicatif, le discours est cohérent:

- (21) ?? Il aurait en se débattant dans le car, blessé un fonctionnaire... Mais, ce sont au contraire les policiers qui l'auraient très brutalement interpellé.
- (22) Selon la police, il a en se débattant dans le car, blessé un fonctionnaire... Mais selon des témoins, ce sont au contraire les policiers qui l'ont très brutalement interpellé.

L'incohérence de (21) rend difficile la distinction entre ce qui est dû au cadratif, qui indique l'allusion explicite à une source tierce, et ce qui est dû au conditionnel en ce qui concerne l'altérité énonciative ou l'emprunt. Si le CE était vecteur d'une indication conventionnelle d'emprunt, il devrait permettre de sauver la cohérence de l'enchaînement, en signalant que l'opposition n'est pas le fait du locuteur.

Le doublement énonciatif qu'implique le conditionnel explique, selon Haillet, l'effet de non prise en charge. Il ne s'agit donc pas d'un trait premier, comme dans l'analyse de Kronning, mais d'un trait dérivé.

Ce trait, bien que moins fort que celui de non prise en charge postulé par Kronning, est difficile à maintenir avec certains emplois dans lesquels le CE signale la surprise du locuteur à la suite d'un constat.

- (23) Le locuteur médecin déchiffre des radios. Il découvre ainsi une fracture qu'il n'avait pas diagnostiquée. A la suite de cette découverte il dit: "Il y aurait donc aussi une fracture de la clavicule!"

- (24) La locutrice voit sur un registre d'état civil que le nom d'une de ces amies a changé. Elle dit: "Elle se serait mariée!"

Dans ces deux contextes, il est difficile de parler d'allusion à un locuteur distinct ou d'altérité énonciative. Le locuteur est lui-même la source de l'information qu'il transmet dans la mesure où il a obtenu cette information par ses propres capacités perceptives. Le conditionnel semble signaler l'étonnement que la prise de conscience de cette information provoque plus que le refus de la prendre en charge.

Une autre particularité que Haillet relève pour ce type conditionnel est qu'il ne fait allusion à aucun cadre hypothétique. Il rejoint sur ce point exactement la position de Kronning dont l'analyse rend compte de cette propriété au moyen de l'indication de la saturation de la variable par zéro en ce qui concerne l'emploi CE du conditionnel. Mais l'exemple même donné par Haillet pour argumenter en faveur de cette intuition fait allusion à un cadre hypothétique.

- (25) C'est au lendemain de sa démission que Philippe Guillaume laisse exploser sa haine contre l'actuel pouvoir, stigmatisant exagérément "l'ordre socialiste" qui, à l'en croire, régnerait désormais "à radio France, à RMC, à l'AFP, à Canal-Plus, à la SFP, etc." (Haillet: 87)

Selon Haillet la combinaison du conditionnel avec à l'en croire est interprétée comme la contestation, par le locuteur, de l'assertion "l'ordre socialiste règne désormais à...". Cela renforce l'analyse de réserve, de non prise en charge. Mais l'expression à l'en croire peut aussi être interprétée comme faisant allusion à une prémisses du type "si on l'en croit" qui crée le même effet, à savoir une remise en cause du discours de Ph. Guillaume. Ce type de prémisses peut être reconstituée aussi facilement avec des cadratifs, du type selon X, d'après X qui peuvent être interprétés comme si X dit juste. Cette paraphrase s'applique fort bien à un discours comme l'exemple (20) comprenant des points de vues contradictoires:

- (26) Si la police dit juste, il a en se débattant dans le car, blessé un fonctionnaire...
Mais si les témoins disent juste, ce sont au contraire les policiers qui l'ont très brutalement interpellé.

On pourrait donc voir derrière l'emploi de ce type de conditionnel une indication de précaution d'usage, plus ou moins fortement convoquée suivant le contexte, conditionnant la vérité de l'état de choses. Cette précaution serait inscrite dans la valeur même du conditionnel CE qui, dans n'importe quel emploi, ferait appel à une protase en si lui servant de cadre épistémique, prenant par exemple la forme de si je ne m'abuse dans les emplois où le CE exprime une réserve ou de surprise (23) et (24), de si X dit juste, dans les emplois du CE avec cadratif cf. (20), ou encore de si l'on croit X dans des emplois où il est combiné avec des expressions épistémiques comme à l'en croire cf. (25).

4. La position d'Abouda (2001) et de Dendale (1993)

Abouda associe au CE le trait énonciatif majeur de non prise en charge. Sa démarche a le mérite de regrouper trois sous-types d'emplois du CE: l'emploi journalistique, l'emploi polémique et l'emploi atténuatif ou hypocoristique. Il se distancie de la position de Dendale qui attribue au conditionnel un trait éminemment évidentiel, celui d'emprunt. Dendale (1993), lui-même, se situe par rapport à ceux qui attribuent au conditionnel une indication (modale) d'incertitude. Nous reprenons à ce propos la discussion qu'Abouda présente dans son article (cf. pp. 280 et ss).

Selon Abouda, l'argument principal sur lequel se base Dendale consiste à dire qu'il existe des énoncés au conditionnel présentés par le locuteur comme Vrais ou Faux. Il reprend l'exemple de Dendale attestant cette propriété:

- (27) Ce matin la flotte britannique aurait quitté le port de Portsmouth. Le gouvernement britannique a déclenché ainsi le compte à rebours pour la guerre des Malouines...

Etant donné que l'énoncé à l'indicatif est une conséquence de celui au conditionnel, le locuteur assumant la vérité du second doit nécessairement assumer aussi celle du premier.

Abouda conteste à la fois le caractère naturel de l'exemple et le fait que le second énoncé soit une conséquence du premier. Il faut plutôt l'interpréter, selon lui, comme une conséquence d'autres énoncés non exprimés. Selon nous toutefois, l'énoncé est acceptable et le second énoncé est bien présenté comme une conséquence du premier par le marqueur anaphorique *ainsi*. Mais cela n'atteste pas pour autant que la valeur de base du CE soit celle d'emprunt.

Le trait de non prise en charge est justifié par Abouda par une série de tests qui consistent en l'ajout d'un commentaire spécifiant l'adhésion ou le désaccord du locuteur avec l'état de choses rapporté au CE. Un commentaire spécifiant un désaccord ou une réserve de la part du locuteur est incompatible avec l'indicatif.

- (28) (a) Selon un témoignage digne de foi, le Pape est malade.
 (b) *Selon un témoignage mensonger, le Pape est malade.
 (c) *Selon un témoignage non encore vérifié, le Pape est malade.
- (29) (a) Selon un témoignage digne de foi, le Pape serait malade.
 (b) Selon un témoignage mensonger, le Pape serait malade.
 (c) Selon un témoignage non encore vérifié, le Pape serait malade.
 (Abouda, 2001: 282)

Les énoncés à l'indicatif sont pris en charge par le locuteur même si le contenu est attribué à une source distincte du locuteur. C'est pour cette raison qu'avec le cadratif: *selon un témoignage mensonger*, l'énoncé à l'indicatif est jugé inacceptable. En revanche, le fait que ce cadratif est compatible avec le conditionnel témoigne du trait de non prise en charge de ce dernier. Les éventuelles valeurs de L-vérité (vérité pour le locuteur) ou de L-fausseté (fausseté pour le locuteur) sont des valeurs contextuelles – ou co-textuelles – qui ne sont pas apportées par le conditionnel lui-même. Abouda voit alors dans la valeur d'emprunt, non pas un trait définitoire de ce type de conditionnel, mais une conséquence de sa valeur de non prise en charge qui, elle, est définitoire.

On peut avoir des réserves quant à la fiabilité des tests. En effet des énoncés à l'indicatif dont l'état de choses est présenté comme faux par le locuteur peuvent être naturels.

- (30) Selon des personnes de totale mauvaise foi, la police *aurait tiré* sans sommation.

Par ailleurs, on peut insérer un énoncé à l'indicatif dans un contexte dans lequel le locuteur spécifie qu'il n'a pas les moyens de se prononcer sur la vérité de l'état de choses qu'il transmet.

- (31) Je n'ai pas assisté à la scène, mais selon les manifestants, la police *a tiré* sans sommation.

Il est donc difficile de dire que le locuteur prend forcément en charge la vérité d'un énoncé à l'indicatif. Ces tests ne montrent toutefois pas que le CE ne comporte pas de trait de non prise en charge. L'indicatif pourrait être neutre à cet égard et le CE spécifier ce trait. Il reste que, dans ce cas, il serait difficile de rendre compte d'exemples comme (23) ou (24), dans la mesure où le contexte envisagé exclut toute autre source que le locuteur comme garant de l'information transmise. La non prise en charge semble ainsi davantage relever d'un effet de sens que d'un trait conventionnel qui est à associer à tout emploi du CE.

Abouda intègre le conditionnel polémique et hypocoristique dans le même paradigme que le CE. Selon lui, le trait de non prise en charge peut aussi leur être attribué, même si le locuteur paraît refuser la vérité de l'état de choses qu'il évoque, dans le cas du conditionnel polémique, et qu'il paraît prendre en charge l'énoncé dans le cas de l'hypocoristique.

En ce qui concerne le conditionnel polémique, qu'il exemplifie, entre autres, par l'énoncé suivant:

- (32) Il existe dans le dossier un témoignage d'un monsieur qui affirme que je lui aurais garanti que M. Michel Droit nous obtiendrait une autorisation d'émettre.
(Abouda, 2001: 283)

il montre que la contestation de la vérité peut être annulée dans des contextes comme ceux-ci:

- (33) D'après le médecin, je serais guéri. Mais il faudra attendre la confirmation des examens complémentaires.
(34) D'après les dernières estimations, je serais battu à quelques dizaines de voix près. Mais attendons les résultats définitifs! (Abouda, 2001: 285)

Il en déduit que la valeur de fausseté pour le Locuteur ou la valeur d'indignation sont des effets de sens de la non prise en charge.

En ce qui concerne le conditionnel dit atténuatif ou hypocoristique, dont l'une des caractéristiques est d'être le plus souvent utilisé à la première personne avec des verbes de type *vouloir, aimer, conseiller, dire*, etc., Abouda signale que c'est toujours un verbe de prise en charge énonciative qui endosse la valeur du conditionnel. Nous reprenons deux de ses exemples avec les paraphrases qu'il leur associe.

(35) Je voudrais une baguette!
Je dirais que je veux une baguette (Abouda, 2001 : 288).

(36) En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, qu'il conviendrait mieux d'appeler mort que vie.
 En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, dont je dirais qu'il convient mieux d'appeler mort que vie. (Abouda, 2001 : 288)

Ces analyses reviennent à considérer le conditionnel atténuatif comme affectant nécessairement le verbe de prise en charge, qu'il soit explicite ou implicite. En s'appuyant sur la théorie de la polyphonie de Ducrot, Abouda décrit alors ces cas comme des cas d'éclatement de l'unicité du sujet parlant. Nous reprenons son argumentation dans les grandes lignes. Le Locuteur, en énonçant: *Je dirais p* ne prend pas en charge le contenu de *p*. Or, en refusant de prendre en charge *p*, le Locuteur en attribue automatiquement le contenu à un Autre Enonciateur (AE), comme dans la configuration suivante: L (AE (p)). Sauf que, dans l'emploi atténuatif, l'Autre Enonciateur (AE) et le Locuteur (L) renvoient tous les deux à la même personne physique, i.e. le producteur réel (P) de l'énoncé. D'où, selon Abouda:

* ... cet effet de sens très particulier – quasiment schizophrénique – où le producteur du message se présente comme n'assurant pas le contenu d'une proposition qu'il prend finalement en charge par le simple fait de l'énoncer*. (Abouda, 2001 : 291)

Outre le fait que l'analyse d'Abouda fait intervenir le producteur de l'énoncé, qui, selon la théorie de la polyphonie de Ducrot, reste en dehors de toute analyse sémantique, elle suppose la présence au sein de tout énoncé d'un prédicat performatif implicite du type *dire* et le transfert du conditionnel sur ce prédicat performatif.

5. Le CE sans emprunt ni polyphonie

Au lieu d'y voir un emploi distinct du conditionnel hypothétique, mon analyse proposera d'associer le CE à ce dernier conditionnel. Il s'agit en fait d'un conditionnel hypothétique dans lequel la protase est un cadre épistémique, dont la source peut être évoquée au moyen d'un syntagme cadratif comme *selon X* – qui correspond à *si X dit juste* – ou peut rester implicite si elle est indéterminée. Le conditionnel renvoie alors à un cadre passe-partout du type *si mes informations sont bonnes* ou à un cadre purement rhétorique comme *si je ne m'abuse, si je peux m'exprimer ainsi, si j'ose, si j'en crois mes yeux/oreilles* dans le cas d'un conditionnel de réserve, du conditionnel dit atténuatif ou hypocoïstique ou du conditionnel de surprise.

L'emploi préféré du présent dans la protase au lieu de l'habituelle concordance imparfait conditionnel propre aux constructions hypothétiques s'explique par le fait que le cadre est sui-référentiel. Il renvoie au moment de l'énonciation, à ce qui rend l'énoncé vrai. Le présent est le signe de cet ancrage déictique.

- (37) Selon les témoins, la police *aurait tiré* sans sommation
 (38) Si les témoins *disent juste*, la police *a tiré* sans sommation
 (39) Si les témoins *disent juste*, la police *aurait tiré* sans sommation
 (40) *Si les témoins *disaient juste*, la police *aurait tiré* sans sommation

Nous verrons que cette analyse rejoint celles qui cherchent à unifier les emplois du conditionnel (cf. entre autres Vet & Kamper-Manhe, 2001; Squartini, 2004) et particulièrement celle de Korzen et Nølke (2001). Toutefois aucune n'évacue de ce type de conditionnel une valeur évidentielle dite de citation ou d'emprunt. Notre analyse fait ce pas.

6. Les analyses unifantes

Notre analyse présente des points de convergence avec les études dont le propos est d'unifier les divers emplois du conditionnel. Deux tendances se dessinent au sein de ces études: celles qui font graviter les différents emplois autour du pôle temporel de cette forme verbale et celles qui les font graviter autour du pôle modal (cf. Dendale, 2001).

Parmi celles qui recouvrent la première tendance, l'analyse de Vet et Kamper-Manhe (2001) met en évidence des traits qui trouvent un écho dans notre analyse. S'appuyant sur Nef (1986: 142-146), Vet et Kamper-Manhe rapprochent les emplois temporel et modal du conditionnel par le fait qu'ils situent l'origine de l'information transmise au conditionnel dans une situation antérieure au moment de la parole. Ils en déduisent que la source de cette information est antérieure à la situation d'énonciation actuelle. En ce qui concerne le CE, cette source n'est pas le locuteur, mais quelqu'un d'autre (oui-dire) (cf. Vet & Kamper-Manhe, 2001: 98-99). Ils proposent une description analogue pour le conditionnel hypocoristique illustré par *Auriez-vous l'adresse d'un bon charcutier?* Selon eux, la force illocutoire est affaiblie, parce que le locuteur "fait comme si la situation d'énonciation n'était pas celle dans laquelle se trouvent l'interlocuteur et lui-même" (Vet & Kamper-Manhe, 2001: 99). Un emploi hypocoristique par excellence comme le suivant: *J'aurais voulu vous demander un service est rapproché d'un emploi contre-factuel comme *Si Pierre avait bien travaillé, on l'aurait récompensé*. Dans les deux cas, le conditionnel fait allusion à une situation terminée à un moment antérieur au point de référence qui vaut pour le procès. Dans l'emploi hypocoristique, "le locuteur présente l'intention d'exécuter l'acte de parole *demander* comme étant terminée à un moment antérieur à m, avec comme conséquence une mitigation encore plus forte que dans *[Auriez-vous l'adresse d'un bon charcutier?]*" (Vet & Kamper-Manhe, 2001: 100). Pour le second cas, le locuteur "présente l'impossibilité que Pierre ait bien travaillé comme un fait accompli". (Vet & Kamper-Manhe, 2001: 102).*

De cette analyse, nous retenons d'une part l'analogie des emplois modaux avec les emplois hypothétiques, dans la mesure où l'emploi de citation et celui de mitigation – qui correspond au conditionnel hypocoristique – sont analysés comme présupposant "que la valeur de vérité est assignée à la proposition dans une autre situation d'énonciation pour l'emploi [du conditionnel de citation] ou que l'acte de parole ou l'intention d'exécuter celui-ci est censé se situer dans une situation d'énonciation antérieure à la situation d'énonciation actuelle [pour l'emploi hypocoristique du conditionnel]" (Vet & Kamper-Manhe, 2001: 102). D'autre part nous retiendrons que les emplois modaux peuvent être considérés comme le résultat d'une grammaticalisation (même si ce point n'est pas développé). En revanche, nous n'avons pas repris l'idée selon laquelle le conditionnel en lui-même renvoie à une source autre que le locuteur qui, elle, tient pour vraie l'information rapportée au CE.

Parmi les analyses qui recouvrent la seconde tendance, à savoir regrouper les emplois du conditionnel autour du pôle modal, celle de laquelle nous nous approchons le plus est celle de Korzen et Nølke (2001). Ces auteurs attribuent aux emplois modaux et hypothétiques du conditionnel une valeur liée à l'existence explicite ou non d'une protase en *si*. La différence concerne la portée de cette dernière qui peut être propositionnelle ou énonciative. Dans le premier cas, il s'agit d'un cas de conditionnel hypothétique "classique", dans le second, l'emploi est modal. Ainsi, ils décrivent le sens du CE qu'ils dénomment conditionnel de citation "à l'aide d'une construction contenant une conditionnelle" (Korzen & Nølke, 2001: 133). Ils reprennent à ce propos la formulation proposée dans leur article de 1990, à savoir pour l'énoncé: *Le premier ministre accepterait de parler à la télévision*, la formule *Le premier ministre accepte de parler à la télévision*, *si ce que l'on raconte est vrai* (cf. Korzen & Nølke, 2001: 133). Notre analyse se réfère exactement au même type de paraphrase, à la différence près qu'elle ne préconise pas que la conditionnelle fasse allusion à des propos tenus par une source tierce. Ce cas se présente si le conditionnel CE est combiné avec un syntagme en *selon* dont le complément spécifie la source (37). En dehors de ce cas, le conditionnel fait allusion à une protase telle que *si mes informations sont bonnes*, *si je ne m'abuse* qui porte sur la véracité de l'information donnée au conditionnel, comme dans l'exemple (27).

L'analyse de Korzen et Nølke (2001) tout en se différenciant de celle de Dendale et de celle de Kronning, qui ne prévoient ni l'un ni l'autre de rattacher le CE à une conditionnelle en *si* (Kronning le réfute même explicitement en associant ce type de conditionnel à une variable zéro), reste attachée à la valeur d'emprunt dont le conditionnel est censé être vecteur. Les auteurs proposent dans leur article de 2001 une paraphrase qui fait davantage ressortir l'aspect "discours rapporté" relatif au conditionnel de citation pour l'exemple *Le premier ministre accepterait de parler à la*

télévision, à savoir si l'on écoutait ce que disent les gens on apprendrait que le ministre accepte de parler à la télévision (cf. Korzen & Nølke, 2001: 141). Comme le préconise Abouda pour le conditionnel hypocoristique ou de réserve, ils font porter la valeur sémantique du mode conditionnel à un méta-prédicat, en l'occurrence *apprendre*, ce qui fait ressortir la connaissance indirecte que le locuteur a de l'information qu'il transmet.

7. La diachronie

L'hypothèse que nous faisons d'associer le conditionnel CE à un cadre hypothétique est étayée diachroniquement par le fait que le CE paraît être un élargissement des emplois du conditionnel hypothétique. Au 17^{ème} et au 18^{ème}, les emplois du conditionnel qui co-occurrent avec *selon* + un complément renvoyant à une instance tierce, ne véhiculent pas d'idée d'emprunt. Ils font allusion au point de vue d'un sujet. Dans les exemples qui suivent, le syntagme en *selon* indique le point de vue d'après lequel l'état de choses est conçu. Le locuteur ne rapporte pas les propos d'un sujet (ce qui correspond à ce qui est classiquement désigné par *emprunt*), mais il se projette dans sa pensée pour en tirer des conséquences (ce qui correspond à un transfert de point de vue). La phrase du complément en *selon* par une protase du type: *si l'on suit/suivait X, si l'on suit/suivait les vues de X, si l'on adopte/adaptait le point de vue de X...* fait ressortir le caractère fondamentalement hypothétique de ce genre de conditionnel.

- (41) Mais elle serait péché véniel selon Escobar. (Pascal, 1657²)
Mais elle serait péché véniel, si l'on suivait les vues de Escobar.
- (42) parce que, selon cette doctrine, le désordre serait original et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature. (Leibniz, 1710)
parce que, si l'on suivait cette doctrine, le désordre serait original et naturel, et l'ordre serait introduit contre la nature.
- (43) ils venaient de jeter les fondements d'une fourberie, qui selon toutes les apparences nous serait encore plus utile que celle du soir précédent. (Lesage, 1732)
ils venaient de jeter les fondements d'une fourberie qui, si l'on adoptait un point de vue conforme aux apparences, nous serait encore plus utile que celle du soir précédent.
- (44) Selon ces données sur un revenu total de 2 milliards, la part du souverain serait de 572 millions. (Quesnay, 1766)
Si l'on suivait ces données sur un revenu total de 2 milliards, la part du souverain serait de 572 millions.

L'association du conditionnel avec *selon moi* ne paraît alors pas différente des autres combinaisons. *Selon moi* ne fournit pas l'indication d'une source, mais l'identification d'un point de vue.

- (45) Le plus vil de tous les esclavages serait, selon moi, d'aimer celle à qui l'on ne pourrait refuser du mépris. (Mirabeau, 1780)
Le plus vil de tous les esclavages serait, si l'on adoptait mon point de vue, d'aimer celle à qui l'on ne pourrait refuser du mépris.

Les occurrences qui suivent font ressortir plus précisément l'identification du point de vue que le syntagme en *selon* permet de solliciter de façon hypothétique.

- (46) car selon notre manière de voir, cette condamnation serait un meurtre abominable. (Maistre, 1810).
car si l'on suivait notre manière de voir, cette condamnation serait un meurtre abominable.
- (47) Selon vous, la justice serait plus dangereuse que les voleurs. (Balzac, 1831)
Si l'on suivait votre façon de voir les choses, la justice serait plus dangereuse que les voleurs.

Le conditionnel de l'exemple qui suit, en (48), illustre le même genre d'emploi que ceux vus précédemment, à la différence près que ce sont des propos auxquels le syntagme en *selon* fait allusion. C'est de cette façon que l'élargissement de l'emploi hypothétique à l'emploi CE se produit. Le cadre fait allusion à des propos possiblement tenus au lieu dévoquer la transposition d'un point de vue. Dans le cas de la transposition d'un point de vue, le syntagme en *selon* se rapproche d'une protase posant le cadre d'une hypothèse, alors que quand il s'agit de propos qui ont pu être tenus, la protase paraphrasant le complément en *selon* sert à conditionner la vérité de l'énoncé qu'elle affecte. Le présent est alors de rigueur dans cette paraphrase.

- (48) Selon eux, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude. (Michelet, 1831)
S'ils disent juste, le carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude.

Le syntagme en *selon* peut également offrir une lecture ambiguë entre la transposition d'un point de vue et le rapport de propos possiblement tenus.

- (49) Selon lui, le gouvernement aurait un plan qui consisterait à encourager sous main les troubles révolutionnaires, puis, le moment venu, de quitter Paris pour Bordeaux. (Green, 1934)
Si l'on suivait ses vues, le gouvernement aurait un plan qui consisterait à encourager sous main les troubles révolutionnaires, puis, le moment venu, de quitter Paris pour Bordeaux. S'il dit juste, le gouvernement aurait un plan qui consisterait à encourager sous main les troubles révolutionnaires, puis, le moment venu, de quitter Paris pour Bordeaux.

Les emplois du conditionnel associés à des syntagmes en *selon* faisant allusion à des propos se trouvent dès le 16^{ème}. Mais ils permettent une lecture ambiguë entre le rapport de propos et la transposition d'un point de vue. Ces syntagmes sont construits pour la plupart avec un complément faisant référence à l'acte de parole (on trouve *selon* le dire de et rarement

selon lui, selon eux). Cette construction met au second plan la présumée valeur d'emprunt associée au conditionnel et au premier plan l'extrapolation du point de vue du sujet en cause. Il s'agit de se situer dans le cadre hypothétique du dire d'un sujet et non de rapporter directement ce dire.

- (50) selon ton dire, il y en auroit un bien grand nombre de damnez, et maudits de Dieu: car je say qu'en nostre Cour souveraine, et en toutes les Cours de la France, il y a bien peu de Conseillers et Presidens, qui ne possèdent quelque morceau de benefice, qui aide à entretenir les dorures et accoustemens, banquets et menus. (Palissy, 1563)
Si l'on suivait ton dire, il y en auroit un bien grand nombre de damnez, et maudits de Dieu. Si tu dis juste, il y en auroit un bien grand nombre de damnez, et maudits de Dieu.

- (51) Pour retourner à nostre propos, selon le dire de Pollux les stateres Dariques seroient d'une once d'or fin, et vaudroient dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent. (Vigenère, 1577)
Si l'on suivait le dire de Pollux les stateres Dariques seroient d'une once d'or fin, et vaudroient dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent. Si Pollux dit juste, les stateres Dariques seroient d'une once d'or fin, et vaudroient dix de nos escus, qui est le prix d'une livre ou mine d'argent.

L'emploi suivant du 16^{ème} désigne directement le sujet des propos tenus (*selon eux*), mais il prête néanmoins le flân à la double interprétation (transposition d'un point de vue et rapport de propos).

- (52) Ainsi, selon eux, la volonté de l'homme seroit par dessus le conseil de Dieu. (Calvin, 1560)
 Ainsi, si l'on suivait leurs vues, la volonté de l'homme seroit par dessus le conseil de Dieu. Ainsi, s'ils disent juste, la volonté de l'homme seroit par dessus le conseil de Dieu.

Les paraphrases associées à ces deux interprétations mettent en évidence la façon dont se situe le locuteur face à l'état de choses qu'il transmet. Dans un cas, il intègre hypothétiquement la pensée de l'autre et il présente les conséquences qui en découlent, alors que dans l'autre, il paraît nettement plus extérieur à cette dernière, se contentant de rapporter ce qui a été proféré par l'autre. Le passage de la première interprétation à la seconde donne naissance au CE actuel, qui ne peut plus être paraphrasé au moyen d'une paraphrase fondée sur la transposition d'un point de vue.

- (53) un après-midi que je suivais le mélayer, un de ces vers blancs dont les livres parlent à notre étonnement et notre inquiétude, selon eux ils auraient deux têtes ou deux anus. (Berger, 1962).
 ?? *si l'on suivait leur vues, ils auraient deux têtes ou deux anus. s'ils disent juste, ils auraient / ils ont deux têtes ou deux anus.*

En l'absence de syntagme cadratif, seule une protase faisant allusion à un cadre épistémique est concevable. Ce genre d'emploi est non attesté ou rare avant le 20^{ème}.

- (54) Son actuel propriétaire, le joaillier Harry Winston, trouble peut-être par le maléfice attaché à ce joyau unique, aurait décidé de l'offrir au Smithsonian Institute de Washington. (Metta, 1960)

Si mes informations sont bonnes, son actuel propriétaire, le joaillier Harry Winston, troublé peut-être par le maléfice attaché à ce joyau unique, aurait décidé de l'offrir au Smithsonian Institute de Washington.

Les contextes contemporains illustrés par les emplois (23) ou (24), sont également prévisibles si l'on se réfère aux données diachroniques. L'analyse que nous préconisons associe ces emplois (qui résistent particulièrement fortement à une description en terme d'emprunt ou de non prise en charge) à un cadre épistémique concernant non pas les dires, mais l'assurance du locuteur sur ces propres capacités cognitives, paraphrasable par *si je vois bien, si mes yeux ne m'abusent pas, si je comprends bien, si j'en crois mes yeux et mes oreilles...* Ce cadre peut prendre une fonction exclusivement rhétorique.

- (55) *Si j'en crois mes oreilles* alimentées des commentaires des plus fins analystes, Nicolas Sarkozy serait donc beaucoup moins bien en président qu'en candidat (Internet)

Des conditionnels associés à des cadres rhétoriques se trouvent déjà au 16^{ème}. On trouve très tôt des protases comme *si je ne m'abuse* qui teintent le conditionnel d'une nuance de réserve et *si j'osais* qui lui donnent une valeur hypocoristique.

- (56) Melibee? C'est bien d'une autre, et que j'estime plus sans comparaison: et est telle, que *si je ne m'abuse*, elle *desdaignerait* Melibee pour servante, en cas de gentillesse, et de beauté. (Lavardin, 1578)
- (57) *Si j'osais*, j'aurais quelque chose de bien plus difficile à vous faire croire. (Bernardin de Saint-Pierre, 1773)
- (58) Aujourd'hui, les tolédans, avertis par les hauts prix qu'obtient leur peintre, ont recherché soigneusement ses oeuvres dans leurs églises, leurs couvents et leurs palais. Et loin d'en négliger aucune, ils *céderaient* plutôt, *si je ne m'abuse*, à la tentation de les multiplier. (Barres, 1911).
- (59) Oui, *j'aurais* bien des choses à vous dire si je pouvais, *si j'osais entrer dans le détail de la question*. (Barres, 1912).
- (60) *Si j'osais*, par exemple, je *résumerai* volontiers ainsi le message de saint François: "Ça va mal, mes enfants, ça va très mal, aurait dit le saint. [...]" (Bernanos, 1937).

8. Efficacité de la description

8.1 Les faux emplois échoïques

Nous avons vu que l'analyse du CE en tant que conditionnel hypothétique sans protase, en plus d'être plausible du point de vue diachronique, permet de contourner les difficultés que posent le dédoublement énonciatif ou l'allusion à une assertion source. Nous allons voir maintenant qu'elle permet de rendre compte d'emplois courants qui résistent fermement à une analyse en termes d'emprunt.

Dans un article de 2005, Françoise Sullet Nylander analyse une série de titres de presse. L'intérêt que posent ces titres pour notre étude est qu'ils peuvent être au conditionnel et citer des assertions du corps de l'article qui, elles, sont à l'indicatif. Ce type de jeu journalistique pose donc crucialement la question de la fonction de ce conditionnel. Dans le titre suivant, qui consiste en du discours direct, le conditionnel est affecté à un verbe qui est une reprise littéraire des propos rapportés dans le corps du texte.

(61) Titre:

"Les Jo pourraient créer 60000 emplois"

Article:

Journal: La tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2012 pourrait-elle contribuer à consolider le marché de l'emploi?

Christian Sautter: Une étude du Boston Consulting Group (BCG) prédit deux impacts positifs. D'abord pendant et après les Jeux, on peut escompter environ 60000 créations d'emplois liés à la préparation, aux chantiers à réaliser, etc. Après les jeux, l'exemple de Barcelone et de Sydney nous fait espérer 42000 emplois pérennes... (Sullet-Nylander, 2005: 9)

Il est en effet difficile de saisir l'apport du conditionnel dans un tel contexte si on lui attribue une valeur évidentielle. En concevant le conditionnel comme convoquant un cadre hypothétique, mais de nature épistémique, on donne une autre interprétation au conditionnel. Le locuteur journaliste relaye la voix de Sautter et y ajoute une réserve par rapport à la source à laquelle Sautter se réfère. Dans le condensé du titre, cette réserve est véhiculée par le biais d'une condition implicite induite par le CE: *si cette étude fait les bonnes prédictions*. On comprend ainsi que le journaliste reste bien fidèle aux propos de Sautter, mais qu'il les condense en intégrant à la fois le cadre auquel Sautter se réfère pour avancer le chiffre de 60000 emplois et sa faillibilité.

(62) En Algérie, le chef du GIA *aurait été tué* par ses proches Alger.

Le chef du Groupe islamique armé (GIA), Rachid Abou Tourab, a été tué par certains de ses proches, en juillet 2004, a annoncé, lundi 3 janvier, le ministère de l'intérieur, dans un communiqué. Lors d'une opération menée, en novembre, non loin d'Alger, la police a ensuite arrêté son premier remplaçant, Noureddine Boudiaf dit "Noureddine RPG". (Sullet-Nylander, 2005: 10)

Le conditionnel de ce titre répond aux mêmes fins que celui de l'exemple précédent. Certes les propos ne sont pas présentés comme cités (absence de guillemets), mais le journaliste renvoie à des propos tenus par le ministère de l'intérieur (cf. *a annoncé le ministère de l'intérieur*). L'emploi du conditionnel renvoie à cette source l'associant à un cadre épistémique conditionnant la vérité de l'information rapportée (*si le ministère de l'intérieur dit la vérité*).

8.2 Le conditionnel dit inférentiel dans les questions

L'analyse que nous envisageons permet de rendre compte d'un emploi particulier du CE, celui que l'on trouve dans des questions où ce dernier ne semble en aucun cas signaler un emprunt. Il paraît plutôt indiquer que le

locuteur a émis sa question à la suite d'une inférence qu'il a faite à partir d'un état de choses.

(63) Qu'en pensez-vous, serait-il au bureau? (Squartini, 2004: 71)

Squartini (2004) analyse cet emploi du conditionnel en le mettant en relation avec celui du futur conjectural dans les langues romanes que sont le français, l'italien, l'espagnol et le portugais. Il relève à ce propos la complémentarité entre le français et l'italien concernant la distribution du conditionnel et du futur dans les questions signalant une inférence du locuteur. Alors qu'en français c'est le conditionnel qui est de mise dans cette configuration, en italien, c'est le futur qui doit être employé et le conditionnel, quant à lui, y est exclu. Le caractère inapproprié du conditionnel italien est étonnant dans la mesure où le conditionnel dit d'emprunt (*tripořtivo* selon la terminologie de Squartini) est utilisé dans les assertions comme en français.

Squartini adhère aux positions qui voient dans ce conditionnel non pas une valeur d'emprunt mais une valeur d'inférence, en suivant notamment l'analyse de Tasmowski (2001) qui le distingue nettement du conditionnel d'emprunt. Il reprend la glose de Martin (1981: 87-88): "J'ai des raisons de penser qu'il y est" pour le caractériser. Aussi sensée que soit ce genre de glose, elle laisse inexplicitée qu'en dehors de la configuration interrogative, le conditionnel d'inférence est exclu, comme nous l'avons vu avec un exemple comme (8), repris ci-dessous:

(64) ??Le père de Paul a les yeux bleus, sa mère a les yeux bleus, Paul a les yeux bleus, son petit frère aurait les yeux bleus.

Ce type de conditionnel peut être utilisé avec des protases au passé composé comme dans l'exemple qui suit. Ces protases peuvent être comprises comme des cadres assurant la validité non pas de l'état de choses évoqué dans l'apodose, mais de l'hypothèse avancée au moyen de l'énoncé interrogatif au conditionnel. Le locuteur les prend comme cadre de référence pour avancer son hypothèse.

(65) Si le plan de l'ouvrage est bien fait, si le poète a bien choisi son premier moment, s'il est entré par le centre de l'action, s'il a bien dessiné ses caractères, comment n'aurait-il pas du succès? DIDEROT 1758.

Cet énoncé pourrait être paraphrasé par: *en prenant en compte a, b, c, pourrait-on envisager l'hypothèse d'?*

A la forme déclarative, le même contenu évoqué dans les protases assure la validité non pas de l'acte énonciatif, mais de l'état de choses évoqué au moyen de cet acte. Les conditions mentionnées dans les protases assurent la réalisation de l'état de choses exprimé dans l'apodose et non la validité de l'hypothèse avancée comme dans le cas de l'énoncé interrogatif.

(66) Si le plan de l'ouvrage était bien fait, si le poète choisissait bien son premier moment, s'il entrerait par le centre de l'action, s'il dessinait bien ses caractères, il aurait du succès.

L'emploi du conditionnel est exclu dans l'exemple (64), car les prémisses ne peuvent pas être comprises comme des cadres assurant le caractère approprié de l'hypothèse émise. L'énoncé peut être converti en un énoncé conditionnel hypothétique avec des protases assurant la réalisation de l'état de choses exprimé dans l'apodose :

- (67) Si le père de Paul avait les yeux bleus, si sa mère avait les yeux bleus, si Paul avait les yeux bleus, alors son petit frère aurait de bonnes chances d'avoir les yeux bleus.

En l'absence de protases, le cadre auquel il est fait allusion reste en suspens. La tournure interrogative permet en elle-même de l'évoquer. L'énoncé est compris comme une demande de confirmation d'une hypothèse qui s'appuie sur les éléments informatifs du contexte dans lequel il est proféré. L'énoncé (63) est paraphrasable par :

- (68) Qu'en pensez-vous, serait-il au bureau?
Etant donné les informations dont on dispose, je peux avancer l'hypothèse selon laquelle il se trouve au bureau.
- (69) N'aurait-il pas quelque liaison de cœur à Bourghérolin? DURANTY 1860.
Etant donné les informations dont on dispose, je peux avancer l'hypothèse selon laquelle il a une liaison de cœur à Bourghérolin.

Ce type de conditionnel, comme les autres cas de CE, fait donc allusion à une protase lui servant de cadre épistémique, mais ce dernier ne porte pas sur la vérité de la proposition, mais sur la légitimité de l'acte énonciatif (i.e. avancer une hypothèse).

9. Synthèse et conclusion

Il n'y a donc ni indication de non prise en charge, ni indication d'emprunt inscrite dans la valeur du conditionnel (CE), mais uniquement l'allusion à un cadre épistémique que le locuteur ne contrôle pas et dont dépend la vérité de la proposition *p*, ou le caractère approprié de l'acte énonciatif réalisé au moyen de *p*.

Cette façon de décrire le conditionnel permet :

- d'unifier l'emploi CE et l'emploi hypothétique. Le conditionnel fait allusion à un cadre évoquant la possibilité de la réalisation d'un état de choses ou le conditionnel fait allusion à un cadre épistémique. Un énoncé comme "Pierre serait riche" correspond à l'un ou l'autre emploi selon la façon dont on sature la variable relative à la protase: *s'il épousait Marie* ou *si je me trompe pas, si ce que dit X est juste...*
- d'intégrer les emplois hypocoristiques, de réserve ou de surprise – pour lesquels il est particulièrement ardu de défendre qu'il y a non prise en charge ou emprunt – dans le même paradigme que les emplois CE. Il s'agit d'emplois édulcorés à la suite d'un processus de routinisation qui a

- conduit à envisager par pure précaution rhétorique une prémisse de prudence comme celle en vigueur dans les exemples (56) à (60).
- d'envisager une courbe évolutive entre l'emploi hypothétique et l'emploi CE. Le conditionnel renvoie d'abord à une protase évoquant le point de vue d'un tiers, puis de façon ambiguë le point de vue ou la justesse des propos d'un tiers, puis la justesse des propos ou la justesse des informations au sens large qui suscitent l'énoncé au conditionnel (renvoi à un cadre rhétorique du type *si mes informations sont bonnes, si je ne m'abuse*).

En lieu et place des notions d'emprunt ou de non prise en charge, on peut associer au conditionnel CE la fonction d'indiquer que le locuteur ne contrôle pas entièrement l'information qu'il transmet, raison pour laquelle il l'associe à un cadre (qui peut devoir être reconstruit) et duquel la vérité du contenu énoncé ou la légitimité de l'acte réalisé dépend.

Il n'y aurait donc pas en français une indication grammaticalisée d'emprunt. Ou, dit d'une autre manière, la catégorie évidentielle d'emprunt n'est pas pertinente pour décrire les emplois du conditionnel CE. La langue code la non maîtrise des éléments sur lesquels une information se transmet mais non le fait qu'elle est obtenue de première ou de seconde main.

Bibliographie

- Abouda, L. (2001): Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), *Le conditionnel en français*. Paris (Klincksieck), *Recherches linguistiques*, 25, 277-294.
- Dendale, P. (1993): Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel? In: G. Hilly (éd.), *Actes du XX^{ème} Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Zürich. 6-11 avril 1992. Tübingen / Basel (A. Francke Verlag), tome I, 163-176.
- Dendale, P. (2001): Les problèmes linguistiques du conditionnel français. In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), 7-18.
- Gossein, L. (2001): Relations temporelles et modales dans le "conditionnel journalistique". In: P. Dendale & L. Tasmowski, L. (éds.), 45-66.
- Haillet, P. P. (2002): Le conditionnel en français: une approche polyphonique. Paris (Ophrys).
- Korzen, H. & Nøtke, H. (2001): Le conditionnel: niveaux de modalisation. In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), 125-146.
- Kronning, H. (2002): Le conditionnel "journalistique": médiation et modalisation épistémique, *Romansk Forum*, 16, 561-575.
- Squartini, M. (2004): La relazione semantica tra Futuro et Condizionale nelle lingue romanze, *Revue Romane*, 39-1, 68-96.
- Sullet-Nylander, F. (2005): De l'emploi du conditionnel journalistique: du titre à l'article et de l'article au titre. *Le Monde* 2005. <http://www.ruc.dk/cuid/publikationer/publikationer/XVI-SRK-Pub/KFL/KFL07-Sullet-Nylander>.
- Tasmowski, L. (2001): Questions au conditionnel. In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), 331-343.
- Vet, C. & Kamppers-Mahne, B. (2001): Futur simple et futur du passé: leurs emplois temporels et modaux. In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), 89-104.